

3 octobre 2006

## Voici les réponses de la Direction aux questions des élus Filpac-CGT lors du CE extraordinaire du 2 octobre 2006 (PSE)

- Quand serons-nous dans la nouvelle société ?  
**Le 1<sup>er</sup> décembre 2006.**
- Nouvel organigramme complet de la future société Dauphiné Libéré ?  
**Identique à l'actuel.**
- Que devient le patrimoine des différents CE ?  
**On appliquera la loi. Chaque CE fera la dévolution de ses biens au CE de la nouvelle société au 1<sup>er</sup> décembre 2006, faute d'entente, les biens tomberont dans le domaine public**
- Quel taux de dotation pour le social et le 0,20 sera attribué au futur CE ?  
**Ce sera le taux moyen pondéré de chaque société (PSE, RAD, AGI). Entre 1.6 et 1.7 %. (Aujourd'hui 1,4 pour PSE)**
- Nous demandons la signature d'un accord garantissant le transfert de tous les avantages non contractuels issus d'accords ainsi que des « us et coutumes »  
**M. Guilbert : « Je m'engage à reconduire tous les accords PSE à l'identique. Je suis prêt à signer ces nouveaux accords tout début décembre sous la nouvelle identité Dauphiné Libéré. »**
- Que l'organisation actuelle et personnalisée des RTT soit maintenue.  
**Oui.**
- Avant de passer Dauphiné Libéré, nous demandons un planning de réunions pour finaliser les dossiers :
  - Expédition **Réunion le 18 octobre 2006 à 14 h 30**
  - Magasin **Réunion le 19 octobre 2006 à 14 h 30**
  - Convention collective des ouvriers et techniciens **Le 2 novembre 2006 à 14 h 30**
  - Clause de revoyure. **Sera abordé lors de la réunion du 16 octobre.**
  - Classification des Employés. **Réunion le 8 novembre 2006, 14 h 30.**

- Qu'un accord prorogeant les mandats actuels jusqu'au prochaines élections dans la nouvelle société soit signé.

**Les mandats actuels perdurent jusqu'au 30 novembre 2006.**

- Une date de réunion pour discuter du protocole d'accord et de l'organisation des instances représentatives du personnel dans la nouvelle société (DP, CE, CHSCT ...)

**Pour le protocole électoral, le 11 octobre à 14 h 30. Pour le CHSCT le 13 octobre à 14 h 30.**

- La date des prochaines élections dans la nouvelle société ?

**Entre le 1<sup>er</sup> et le 20 décembre 2006**

- Un planning de réunion pour négocier le plan de modernisation sociale dans l'entreprise tel que définie dans l'accord de méthode du 20 janvier 2006 et que nous soit donné, comme prévu dans l'article 5 de l'avenant technique de l'accord de méthode signé le 21 juillet 2006, la liste des personnes concernées que vous avez fournie au ministère.

**Le 16 octobre 2006, une réunion large et globale se tiendra avec des perspectives sur deux à trois ans, (uniquement PSE). La liste des personnes concernées par des éventuels départs sera communiquée aux organisations syndicales demain ou après-demain.**

**POUR PLUS D'INFOS... <http://cgt.dl.free.fr>**